

# AIMP-Pôle formation : Protocole sanitaire

Mise à jour du 3 septembre 2020

Préambule : les règles qui suivent tiennent compte des obligations à l'égard des salariés-stagiaires et des formateurs(trices), des avis du corps médical et du bon sens commun.

**MASQUE** : port obligatoire pour toutes et tous durant toute la formation.

**GEL** : obligatoire à l'entrée du lieu du stage – à disposition dans la salle.

**DISTANCIATION** : les salles sont adaptées aux effectifs. La disposition des tables et des chaises est faite en conséquence, étudiée avec le formateur(trice)

**DESINFECTION**: le(la) formateur(trice) prend le temps nécessaire entre deux séquences pour désinfecter les surfaces utilisées (chaises, tables, matériel musical)

**VENTILATION** : ouverture des portes et fenêtres à chaque pause. Le(la) formateur(trice) pourra faire des pauses plus courtes et plus nombreuses que prévues.

**CIRCULATION** : limiter les stationnements d'attente dans les couloirs, merci de venir à l'heure précise de la formation et de quitter le bâtiment à la fin de la formation.

**BON SENS** : à tous de toucher le moins de choses possibles. Merci de ne pas jeter vos masques usagés dans nos poubelles.

